

COMMUNE DE SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2025

DÉLIBÉRATION N° 2025-05-036

Nombre de membres en exercice : 26
Nombre de membres présent(s) : 23
Nombre de suffrages exprimés : 26
Nombre d'absent(s) : 3
Nombre de pouvoir(s) : 3

Vote :

Pour : 26
Contre : 0
Abstentions : 0
Ne vote(nt) pas : 0

Le vingt-deux mai deux mille vingt-cinq, à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle du Colombier, sous la présidence de Monsieur Eric LARDON, Maire.

Date de convocation : 15 mai 2025

Membres présents en séance :

Eric LARDON, Alain THOLOT, Hélène DE SIMONE, Patrick AIVAZIAN, Charlotte DEGUIN, Antoine RODRIGUEZ, Marcelle DJOUHARA, Serge TRIOULEYRE, Christiane CLUZEL, Marc COMBETTE, Pierre PASQUIER, Claude TOUILLOUX, Odile PHILIPPON, René MEASSON, Marie-Pierre SEON, Christelle PLUCHAUD, Stéphane VILLARD, Margot SOLVIGNON, Florence CHEUCLE, Corinne VERDIER, Florence GAVARD, Anabel FOURNIER FAURE, Patrice BRAUD

Membre(s) absent(s) excusé(s) :

Martine CHARLES, Henri CELLIER, Arnaud DE MAZENOD

Membre(s) ayant donné un pouvoir :

Martine CHARLES pouvoir à Marcelle DJOUHARA, Henri CELLIER pouvoir à Alain THOLOT, Arnaud DE MAZENOD pouvoir à Antoine RODRIGUEZ

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 26, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un(e) secrétaire. Monsieur Patrice BRAUD ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet : TABLEAU DU PERSONNEL - MODIFICATION

Certifié exécutoire
Transmis à la Sous-Préfecture de
Montbrison
le :

Publié ou notifié :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202566-20250522-2025-05-036-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/05/2025
Publication : 27/05/2025

N'étant plus nécessaire au fonctionnement des services municipaux, et suite à l'avis favorable du Comité Social Territorial lors de sa séance du 18 mars 2025, il est proposé de supprimer les deux postes du tableau des emplois communaux suivants :

Suppression de poste au 01/06/2025	Catégorie	Quotité hebdomadaire TNC : temps non complet TC : temps complet	Service de rattachement
Adjoint Technique Territorial	C	TNC (30h)	Pôle Enfance Jeunesse
Adjoint Technique Territorial	C	TNC (29H45)	Administratif

De plus, devenu un emploi permanent au vu de l'accroissement des effectifs accueillis, il est proposé de créer le poste suivant pour le bon fonctionnement du Pôle Enfance Jeunesse :

Création de poste au 01/06/2025	Catégorie	Quotité hebdomadaire TNC : temps non complet TC : temps complet	Service de rattachement
Adjoint Territorial d'animation	C	TNC (20H)	Pôle Enfance Jeunesse

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres, décide :

- D'approuver la modification du tableau du personnel avec la création et la suppression des postes de travail comme présenté précédemment

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ, LE 26 MAI 2025

Le Maire,

Eric LARDON



Le Secrétaire de séance

Patrice BRAUD